

Fonds pour l'environnement mondial

Manuel à l'usage des points focaux
Présentation du FEM



Version de travail
Novembre 2006

Remerciements

Le Programme d'appui aux pays tient à remercier Frank Campbell, d'ARISE, à qui est due la version initiale du présent Manuel, et Seemin Qayum, qui est l'auteur de la présente version. Le PAP remercie également les nombreux membres du personnel du Secrétariat du FEM, du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale qui ont émis des remarques précieuses sur les versions antérieures du Manuel.

Rétro-information et suggestions

Le présent ouvrage est un document vivant appelé à être révisé et actualisé périodiquement pour tenir compte des besoins et des demandes des points focaux. Vos remarques et vos suggestions contribueront à ce travail de révision et d'actualisation et elles sont éminemment bienvenues. Nous vous serons reconnaissants de bien vouloir les faire parvenir à : focalpoints@theGEF.org.

Table des matières

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU FEM.....	5
ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	6
INTRODUCTION	9
PLAN DU MANUEL.....	9
DISPONIBILITÉ DU MANUEL	9
RÉTRO-INFORMATION ET SUGGESTIONS.....	9
LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM).....	10
OBJET DU FEM.....	10
DOMAINES THÉMATIQUES DU FEM	10
BÉNÉFICES MONDIAUX ET BÉNÉFICES LOCAUX	12
CYCLE DES PROJETS DU FEM	12
<i>Types de projets du FEM</i>	<i>12</i>
<i>Programme de microfinancements.....</i>	<i>14</i>
<i>Mécanisme du Marché du développement</i>	<i>14</i>
<i>Bases de données des projets du FEM et analyses de projets.....</i>	<i>15</i>
DISPOSITIF D'ALLOCATION DES RESSOURCES	15
ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU FEM.....	16
<i>États Membres du FEM</i>	<i>16</i>
<i>Instrument du FEM</i>	<i>16</i>
<i>Caisse du FEM et administrateur de la Caisse.....</i>	<i>16</i>
<i>Reconstitution des ressources du FEM</i>	<i>16</i>
<i>Assemblée du FEM.....</i>	<i>17</i>
<i>Conseil du FEM</i>	<i>17</i>
<i>Secrétariat du FEM.....</i>	<i>17</i>
<i>Groupe consultatif pour la science et la technologie.....</i>	<i>17</i>
<i>Bureau de l'évaluation du FEM.....</i>	<i>18</i>
<i>Agents d'exécution</i>	<i>18</i>
<i>Organismes d'exécution.....</i>	<i>18</i>
<i>Réseau des ONG du FEM et points focaux</i>	<i>19</i>
<i>Secteur privé</i>	<i>19</i>
COORDINATION DES GROUPES DE PAYS DU FEM	20
RÉUNIONS DES GROUPES DE PAYS.....	20
<i>Composition et représentation des groupes de pays</i>	<i>21</i>
<i>Pour des réunions de groupes plus efficaces</i>	<i>22</i>
POINTS FOCaux DU FEM.....	23
POINTS FOCaux POLITIQUES DU FEM	23
<i>Responsabilités spécifiques des points focaux politiques.....</i>	<i>23</i>
<i>Ressources clés pour les points focaux politiques.....</i>	<i>23</i>
<i>Tâches fondamentales des points focaux politiques.....</i>	<i>24</i>
POINTS FOCaux OPÉRATIONNELS DU FEM.....	24
<i>Responsabilités spécifiques des points focaux opérationnels.....</i>	<i>24</i>
<i>Intégration des questions d'environnement mondial dans la planification nationale.....</i>	<i>25</i>
<i>Façons d'intégrer les questions de l'environnement mondial dans les stratégies et plans nationaux.....</i>	<i>26</i>
<i>Tâches relevant du rôle stratégique des points focaux opérationnels.....</i>	<i>27</i>
<i>Les points focaux opérationnels et le DAR</i>	<i>27</i>

COORDINATION DES ACTIVITÉS DU FEM AU NIVEAU DES PAYS	28
BÉNÉFICES RÉSULTANT DE LA COORDINATION NATIONALE DES ACTIVITÉS DU FEM.....	28
<i>Comités de coordination et autres mécanismes nationaux de coordination</i>	<i>29</i>
RELATIONS AVEC LES POINTS FOCaux DES CONVENTIONS	30
<i>Rôle des points focaux politiques, opérationnels et des conventions</i>	<i>31</i>
SOURCES D'APPUI POUR LES POINTS FOCaux	32
INITIATIVE DES DIALOGUES NATIONAUX	33
<i>Demande et organisation d'un dialogue national.....</i>	<i>33</i>
PROGRAMME D'APPUI AUX PAYS	34
<i>Appui direct.....</i>	<i>34</i>
<i>Cadre de gestion des connaissances</i>	<i>36</i>
<i>Ateliers sous-régionaux de formation et d'échanges</i>	<i>36</i>

Avant-propos du Directeur général et Président du FEM

Le rôle et les responsabilités des points focaux nationaux du FEM ont considérablement évolué ces dernières années, sous l'effet de l'intégration croissante d'approches stratégiques de programmation à long terme dans les activités du Fonds. L'accès à des informations exactes et actuelles ainsi qu'une bonne compréhension des processus et des procédures en vigueur sont donc, aujourd'hui plus que jamais, d'une importance primordiale.

J'ai le plaisir de mettre à votre disposition le présent *Manuel à l'usage des points focaux du FEM*, qui est l'une des composantes d'un ensemble d'instruments et de méthodes dont le Programme d'appui aux pays du FEM a entrepris le développement. Spécifiquement conçu pour répondre aux besoins d'information des points focaux du FEM, il contient des renseignements fondamentaux, que ceux-ci trouveront utiles dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que des aperçus sur les politiques et processus du Fonds. Du fait de sa structure modulaire, le Manuel permet d'accéder aux diverses informations sous forme sommaire, ainsi qu'à des précisions et à des explications plus détaillées au moyen des hyperliens. J'espère sincèrement qu'il en résultera une amélioration et un renforcement de la participation des pays aux activités du FEM.

Comme tous les ouvrages de ce genre, le présent manuel est un « document vivant » qui sera actualisé périodiquement de manière à ce que les points focaux aient facilement accès à tous les nouveaux processus et politiques du FEM. Je vous invite à l'examiner et à l'évaluer compte tenu de votre propre expérience puis à nous communiquer des retours d'information qui nous permettront d'y apporter des améliorations au fil de ses versions successives.

Les points focaux nationaux du FEM et, à terme, toute la gamme des parties prenantes, pourront ainsi, tel est l'objet du manuel, bénéficier des informations contenues dans celui-ci, ce qui viendra renforcer les efforts que nous déployons collectivement en vue de protéger l'environnement mondial.

Monique Barbut
Directeur général et Président
Fonds pour l'environnement mondial

Abréviations, sigles et acronymes

La liste ci-dessous contient les abréviations, sigles et acronymes utilisés dans le présent manuel, ainsi que de nombreux autres que les points focaux pourront rencontrer au cours de leur travail.

ABS.....	Accès et partage des bénéfices
ADT.....	Analyse diagnostique transfrontières
AE.....	Agent d'exécution (FEM)
AG.....	Assemblée générale (ONU)
AIE.....	Agence internationale de l'énergie
AME.....	Accord multilatéral sur l'environnement
ANCR.....	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer
AOSIS.....	Alliance des petits États insulaires
APD.....	Aide publique au développement
APR.....	Rapport de rendement annuel (<i>Annual Performance Review</i>)
BAfD.....	Banque africaine de développement
BasD.....	Banque asiatique de développement
BCP.....	Bilan commun de pays
BERD.....	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BG.....	Bilan global (FEM)
BID.....	Banque interaméricaine de développement
BIRD.....	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
BMD.....	Banque multilatérale de développement
BPS.....	Étude du programme de biodiversité
CCE.....	Comité sur le commerce et l'environnement (OMC)
CCNUCC.....	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCPS.....	Étude du programme des changements climatiques
CCS.....	Supplément au programme des changements climatiques
CDB.....	Convention sur la diversité biologique
CDD.....	Commission du développement durable (Commission Brundtland)
CdP.....	Conférence des parties
CDW.....	Atelier de dialogue avec les pays
CE.....	Communauté européenne
CEE.....	Commission économique pour l'Europe (ONU)
CEI.....	Communauté des États indépendants
CEIT.....	Pays à économie en transition
CEPALC.....	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ONU)
CFC.....	Chlorofluorocarbone
CITES.....	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
CMED.....	Commission mondiale de l'environnement et du développement
CMSC.....	Centre mondial de surveillance pour la conservation
CNUED.....	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de Rio)
CNULD.....	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CO ₂	Dioxyde de carbone
CPAP.....	Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays (PNUD)
DAR.....	Dispositif d'allocation des ressources
DSRP.....	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EA.....	Organisme d'exécution
EEAP.....	Examen de l'état d'avancement des projets
EIE.....	Étude/Évaluation d'impact sur l'environnement
FAO.....	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM.....	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA.....	Fonds international de développement agricole
FMI.....	Fonds monétaire international
FSCC.....	Fonds spécial pour les changements climatiques

FSP.....Projet de grande envergure (ou projet standard)
 G-7.....Groupe des sept
 G-77.....Groupe des soixante-dix-sept
 GATTAccord général sur les tarifs douaniers et le commerce
 GC.....Gestion des connaissances
 GEFM&E.....Groupe du suivi et évaluation du FEM (aujourd'hui Bureau de l'évaluation du FEM)
 GEFOPComité des opérations du FEM
 GEFSECSecrétariat du FEM
 GEM.....Grand écosystème marin
 GES.....Gaz à effet de serre
 GETCaisse du FEM
 GIEC.....Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
 HCFC.....Hydrochlorofluorocarbone
 HFC.....Hydrofluorocarbone
 IDN.....Initiative des dialogues nationaux
 IW:LEARN.....Réseau de téléenseignement sur les eaux internationales
 IWPS.....Étude du Programme des eaux internationales
 IWTF.....Groupe de travail des eaux internationales (FEM)
 JL.....Activités conjointes (*Joint implementation*)
 KRA.....Domaine thématique clé (UICN - *Key Results Area*)
 MARPOLConvention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
 MDP.....Mécanisme de développement propre
 MEA.....Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes
 MLF.....Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
 MOU.....Mémorandum d'accord (*Memorandum of Understanding*)
 MSP.....Projet de moyenne envergure
 OCOrganisation communautaire
 OCDEOrganisation pour la coopération et le développement économiques
 OE.....Organisme d'exécution (FEM)
 OEA.....Organisation des États américains
 OMC.....Organisation mondiale du commerce
 OME.....Bureau de l'évaluation (FEM) [ancien Bureau du suivi et de l'évaluation]
 OMIOrganisation maritime internationale
 OMM.....Organisation météorologique mondiale
 OMSOrganisation mondiale de la santé
 ONGOrganisation non gouvernementale
 ONGE.....Organisation non gouvernementale à vocation écologique
 ONU.....Organisation des Nations Unies
 ONUDIOrganisation des Nations Unies pour le développement industriel
 ONUSIDA.....Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
 OPEPOrganisation des pays exportateurs de pétrole
 OSCOrganisation de la société civile
 OUAOrganisation de l'unité africaine [aujourd'hui Union africaine (UA)]
 PACDPlan d'action pour combattre la désertification
 PAFN.....Plan d'action forestier national
 PAFTProgramme/Plan d'action forestier tropical
 PAN.....Programme d'action national
 PANA.....Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique
 PAP.....Programme d'appui aux pays
 PAS.....Programme d'action stratégique
 PDF.....Mécanisme de préparation des projets
 PDO.....Potentiel de destruction de l'ozone
 PEID.....Petits États insulaires en développement
 PIB.....Produit intérieur brut
 PIC.....Consentement préalable en connaissance de cause
 PMA.....Pays les moins avancés

PMF.....	Programme de microfinancements
PNB	Produit national brut
PNE	Programme national pour l'environnement
PNGE.....	Plan national de gestion de l'environnement
PNMO.....	Plan national de mise en œuvre (relevant de la Convention sur les POP)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE.....	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO	Programme d'opérations (FEM)
POP.....	Polluants organiques persistants
PPP	Principe pollueur-payeur
PPR.....	Rapport sur l'exécution des projets (<i>Project performance report</i>)
PS.....	Priorité stratégique
PUP.....	Principe utilisateur-payeur
PV.....	Photovoltaïque
RDP.....	Réunion des Parties
R&D.....	Recherche et développement
S&E	Suivi et évaluation (suivi-évaluation)
SAP.....	Stratégie d'aide-pays (Banque mondiale)
SDO	Substance destructrice de l'ozone
SFI	Société financière internationale
SIG.....	Système d'information géographique
SIG.....	Système d'information de gestion
SIGP.....	Système d'information de gestion des projets
SNC	Stratégie nationale de conservation
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SO	Stratégie opérationnelle (FEM)
STAP	Groupe consultatif pour la science et la technologie
TdR.....	Termes de référence
TEAP.....	Groupe de l'évaluation technique et économique
TER.....	Rapport d'évaluation finale
UA	Union africaine [ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA)]
UE.....	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature [anciennement Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources]
UNCLOS.....	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNDAF.....	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population (anciennement Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population - FNUAP)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (anciennement Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies - FISE)
UNSO	Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (anciennement Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne) (PNUD)
WCS	Stratégie mondiale de la conservation

Introduction

Le présent manuel a été élaboré en réponse aux demandes des [points focaux nationaux du FEM](#) qui souhaitent avoir à leur disposition des conseils et des orientations facilement accessibles. Les informations qui y sont contenues pourront leur servir de références ainsi que de guide. Elles pourront également être utiles aux [membres du Conseil du FEM](#), aux [points focaux régionaux des ONG](#), aux points focaux des conventions, ainsi qu'au personnel du [Secrétariat du FEM](#) et des [Agents d'exécution \(AE\)](#) et des [Organismes d'exécution \(OE\)](#) du Fonds.

Le présent manuel fournit des informations sur le rôle et les responsabilités des points focaux ainsi que sur les processus de coordination stratégique et d'intégration que ceux-ci facilitent au niveau des pays. Le matériel qu'il contient est présenté de manière aussi claire et aussi accessible que possible, pour permettre aux utilisateurs d'accéder facilement aux renseignements qu'ils cherchent. Le manuel est un document vivant, qui est appelé à être révisé et actualisé périodiquement, conformément aux besoins et aux demandes des points focaux.

Plan du manuel

Le manuel s'articule en six chapitres consacrés respectivement aux grands sujets suivants :

- Le Fonds pour l'environnement mondial
- La structure et la gouvernance du FEM
- La coordination des groupes de pays du FEM
- Les points focaux du FEM
- La coordination des pays du FEM
- Les sources d'appui des points focaux

Disponibilité du manuel

Le présent manuel est tout d'abord un instrument électronique qui sera accessible par le cadre de gestion des connaissances du site web du [Programme d'appui aux pays \(PAP\)](#) du FEM (dont la mise en ligne est prévue pour janvier 2007); il sera également disponible en version imprimée et sera traduit en français et en espagnol. Il sera actualisé périodiquement en ligne, et sa version imprimée pourra l'être en y insérant les pages revues ou ajoutées téléchargées du site web. En sus des informations concises contenues dans le manuel, des informations plus détaillées seront disponibles par le cadre de gestion des connaissances du PAP ainsi qu'au moyen des [hyperliens figurant en caractères bleus](#) dans la version électronique, liens qui [deviennent violets et qui sont repérés par un soulignement](#) lorsqu'ils sont activés en cliquant dessus.

Rétro-information et suggestions

Le présent manuel est un ouvrage en cours d'élaboration constante et nous lirons avec grand intérêt les remarques et les suggestions que vous voudrez bien nous communiquer, en les envoyant à : focalpoints@theGEF.org, et dont nous tiendrons compte dans les versions actualisées successives.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Objet du FEM

Le FEM a été créé en 1991 en vue de promouvoir la protection de l'environnement mondial et le développement durable par l'octroi de financements aux pays en développement et en transition économique pour les aider à traiter les problèmes environnementaux mondiaux. Le Fonds œuvre avec les pays pour produire des avantages pour l'environnement mondial selon des modalités dues à l'initiative des pays et fondées sur les priorités nationales en matière de développement durable.

Le FEM est un mécanisme financier désigné d'un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME); à ce titre, il aide les pays à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées au titre des accords et conventions qu'ils ont signés et ratifiés. Ces instruments contiennent des directives à l'intention des instances chargées de gouverner le FEM : le Conseil du FEM et l'Assemblée du FEM.

- [Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#)
- [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\)](#)
- [Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants \(POP\)](#)
- [Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification \(CNULD\)](#)

Le FEM a également des relations avec de nombreux AME mondiaux et régionaux s'appliquant aux [eaux internationales ou aux masses d'eau transfrontières](#). Le FEM n'est pas un mécanisme financier du [Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone](#); toutefois, ses activités viennent compléter et renforcer celles du Secrétariat du Protocole de Montréal.

Domaines thématiques du FEM

Le FEM fournit des cofinancements aux projets dans six [domaines thématiques](#) qui correspondent aux grands problèmes environnementaux mondiaux :

- [Diversité biologique](#)
Dans ce domaine thématique, l'accent stratégique est mis sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en particulier dans les systèmes d'aires protégées, et les paysages terrestres et marins productifs, sur le renforcement des capacités à mettre en application le [Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques](#) de la CDB (qui traite des précautions à prendre pour la manipulation, le transfert et l'emploi des organismes génétiquement modifiés) et sur la production et le partage des bonnes pratiques relatives à la conservation et à la gestion de la biodiversité.

Pour en savoir plus . . .

La prévention des risques biotechnologiques et l'environnement : introduction au Protocole de Cartagena (également disponible en anglais et en espagnol)

- **Changements climatiques**
Dans ce domaine thématique, les projets aident les pays à atténuer les changements climatiques en réduisant ou en évitant les émissions de gaz à effet de serre, par le recours aux énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'emploi de moyens de transports durables, et à s'adapter aux changements climatiques en renforçant la résilience des communautés, secteurs et pays vulnérables.
- **Eaux internationales**
L'accent est mis dans ce domaine sur l'élaboration et la mise en œuvre par plusieurs pays de programmes communs visant à gérer de manière durable et à protéger les systèmes aquatiques transfrontières et à traiter de problèmes tels que la pollution, la réduction des réserves d'eau souterraine, l'exploitation non durable des pêcheries et des écosystèmes marins, les espèces envahissantes et la concurrence dans l'emploi des ressources aquatiques. Les projets relevant du domaine des eaux internationales tendent à la fois à réunir plusieurs pays et à porter sur plusieurs secteurs.
- **Destruction de la couche d'ozone**
L'objectif visé dans ce domaine est spécifiquement de permettre à la Fédération de Russie et aux pays en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale d'éliminer progressivement l'utilisation de substances destructrices de la couche d'ozone.
- **Dégradation des sols**
Dans ce domaine thématique, les projets visant à intégrer les pratiques de gestion durable des terres dans les priorités nationales de développement, à promouvoir les réformes des politiques et des règlements nécessaires, à renforcer les capacités de gestion intégrée des ressources naturelles à différents niveaux et à mettre en œuvre des pratiques novatrices de gestion durable des terres, l'accent étant mis sur les **petits États insulaires en développement (PEID)** et les **pays les moins avancés (PMA)**.
- **Polluants organiques persistants**
Les financements accordés dans ce domaine visent à renforcer les capacités des pays et à instaurer un environnement propice à l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et à l'élimination progressive de la production et de l'utilisation des POP.

On trouvera des explications détaillées concernant les six domaines thématiques du FEM sur le [site web du FEM](#). Ces domaines sont organisés en **programmes d'opérations** et en **priorités stratégiques** selon lesquels les financements sont acheminés.

Depuis sa création, il y a 15 ans de cela, le FEM a alloué plus de 6 milliards de dollars à quelque 1 800 projets entrepris dans 155 pays en développement et en transition. Les portefeuilles de projets relevant des domaines de la diversité biologique et de changements climatiques ont reçu près de 70 % des fonds octroyés.

Bénéfices mondiaux et bénéfices locaux

La nature mondiale des questions environnementales auxquelles s'intéresse le FEM et leurs étroites interconnexions font qu'elles ne sauraient être traitées de manière isolée et ponctuelle par les pays et qu'elles doivent faire l'objet de mesures résolues et coordonnées de la part de la communauté internationale. Le FEM vise à produire des bénéfices mondiaux, à savoir à contribuer directement ou indirectement à l'atténuation des changements climatiques, à la conservation de la biodiversité, à la protection des eaux internationales, à la prévention de la destruction de l'ozone, à l'élimination des polluants organiques persistants ou à la prévention de la dégradation des sols. En conséquence, le Fonds finance les coûts additionnels convenus dits **surcoûts** de projets qui produisent des bénéfices mondiaux dans ses six domaines d'intervention. Les avantages locaux ou nationaux doivent être couverts par les pays ou par d'autres donateurs, le FEM fournissant, à proprement parler, des cofinancements de projets.

Toutefois, les bénéfices locaux sont souvent essentiels pour l'obtention et le maintien de bénéfices mondiaux. Dans une récente [étude du Bureau de l'évaluation du FEM](#), les bénéfices locaux sont définis comme des contributions directes ou indirectes aux moyens d'existence durables des communautés et à l'intégrité des écosystèmes contenus dans les zones des projets ou adjacents. L'étude note qu'à mesure que les activités liées à la biodiversité, aux paysages productifs, à la dégradation des sols et à l'adaptation aux changements climatiques prendront de l'ampleur et deviendront des composantes majeures du portefeuille du FEM, les relations entre les aspects locaux et mondiaux des interventions revêtiront une importance croissante.

Cycle des projets du FEM

Les informations les plus actuelles sur le cycle des projets du FEM se trouvent dans un [document](#) élaboré pour la réunion du Conseil du FEM de novembre 2003. Il est généralement convenu que le cycle des projets du FEM doit être rationalisé et raccourci; en effet, la durée du processus d'élaboration des projets de grande envergure, depuis l'identification jusqu'à l'approbation, exige actuellement en moyenne plus de 33 mois. Le cycle des projets fait actuellement l'objet d'un examen conjoint mené par le [Bureau de l'évaluation du FEM](#) et ses homologues des AE/OE en vue de le simplifier et d'en accroître l'efficacité.

Types de projets du FEM

Le FEM appuie les efforts visant à l'obtention de bénéfices mondiaux par la mise en œuvre de divers [types de projets](#) :

Lectures complémentaires sur le FEM et les bénéfices mondiaux : [Globalizing benefits](#) – Leif E. Christoffersen. Cet ouvrage « examine la mission du FEM, évalue ses succès dans l'accomplissement de cette mission et suggère diverses améliorations ».

Lectures complémentaires sur le FEM et les bénéfices locaux : [The Role of Local Benefits in Global Environmental Programs \(2006\)](#). Cette étude a constaté que sur de nombreux sites de projets du FEM, les bénéfices locaux et mondiaux sont fortement liés et elle a recommandé que : « lorsque les bénéfices locaux constituent un moyen essentiel d'obtention et de maintien de bénéfices mondiaux, il conviendrait de leur réserver une place plus fortement intégrée dans la programmation des activités du portefeuille du FEM ».

- **Projets de grande envergure (FSP)** (plus de 1 million de dollars)
Les idées de projets peuvent être élaborées par des instances gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des communautés, le secteur privé ou d'autres entités de la société civile, mais elles doivent impérativement répondre aux priorités nationales et satisfaire en outre aux critères du FEM. Les auteurs des propositions de projets œuvrent en étroite coopération avec les points focaux (qui donnent officiellement leur aval aux idées de projets) et les AE/OE du FEM pour élaborer les propositions et tout au long du cycle du projet. L'élaboration d'une proposition de projet de grande envergure, jusqu'à son approbation par le Conseil du FEM, exige actuellement une moyenne de trois ans.
- **Projets de moyenne envergure (MSP)** (jusqu'à 1 million de dollars)
Les projets de moyenne envergure font l'objet de procédures accélérées et permettent la participation d'ONG et d'autres organisations de la société civile (OSC) plus diverses à l'élaboration des propositions et à la mise en œuvre des activités. Des subventions de préparation des projets d'un montant maximum de 50 000 dollars sont disponibles aux fins de l'élaboration des MSP. L'élaboration des propositions prend normalement au moins un an, depuis l'identification jusqu'à l'approbation accordée par le directeur général et président du FEM.
- **Activités habilitantes**
Le FEM alloue jusqu'à 350 000 dollars dans les domaines thématiques de la biodiversité et des changements climatiques, jusqu'à 500 000 dollars dans le domaine des polluants organiques persistants (POP) et jusqu'à 200 000 dollars dans le domaine de la dégradation des sols, entre autres, pour aider les pays à élaborer des inventaires, stratégies, plans d'action et rapports au titre des conventions correspondantes. Ces activités habilitantes font l'objet d'une procédure accélérée et il faut en moyenne un an pour parvenir au stade de l'approbation accordée par le directeur général et président du FEM.
- **Mécanisme de préparation des projets (PDF)**
Trois types de financements de préparation, dits « blocs » sont disponibles aux fins de l'élaboration des propositions de projets de grande envergure cofinancés par le FEM :
 - * Les financements du Bloc A du PDF (plafonnés à 25 000 dollars pour les FSP et à 50 000 dollars pour les MSP) appuient les tout premiers stades de l'élaboration des propositions ou fiches de projet et sont approuvés par les AE.
 - * Les financements du Bloc B du PDF (plafonnés à 350 000 dollars pour les projets concernant un seul pays et à 700 000 dollars pour les projets multi-pays) appuient les activités de recueil d'information et de consultation des parties prenantes qui sont nécessaires pour mener à bien l'élaboration des propositions de FSP; ils sont approuvés par le directeur général.
 - * Les financements du Bloc C du PDF (d'un maximum de 1 million de dollars) sont des financements additionnels accordés aux grands projets complexes pour achever les travaux de conception technique et de faisabilité; ils sont approuvés par le directeur général, normalement après l'approbation de la proposition de projet par le Conseil du FEM.

Pour en savoir plus . . .

Le PMF-FEM et le Réseau des ONG du FEM ont produit récemment une série d'études de cas de projets mis en œuvre par des ONG et des OC avec l'appui du FEM :

The Reaffirmation of Thinking Globally, Acting Locally: Experiences from NGOs and CBOs implementing GEF projects

financements additionnels accordés aux grands projets complexes pour achever les travaux de conception technique et de faisabilité; ils sont approuvés par le directeur général, normalement après l'approbation de la proposition de projet par le Conseil du FEM.

[Des modèles et des directives](#) pour l'élaboration des propositions (projets de grande et de moyenne envergure, activités habilitantes et préparation de projets) sont disponibles sur le site web du FEM, de même qu'un [tableau](#) indiquant les montants maximaux alloués et les entités responsables de l'approbation des différents types de projets.

Programme de microfinancements

Le [Programme de microfinancements](#) (PMF) du FEM a été lancé en 1992 en tant que guichet de financement conçu spécifiquement à l'intention des ONG et des organisations communautaires (OC). Administré par le PNUD au nom des trois Agents d'exécution du FEM (PNUD et PNUE et Banque mondiale) et exécuté par l'UNOPS, le PMF est aujourd'hui actif dans 95 pays, où il intervient par l'entremise de 81 bureaux de pays et de 4 bureaux régionaux. Il est géré dans chaque pays participant par un coordonnateur national (CN) et par un Comité directeur national (CDN) bénévole qui définit ses orientations stratégiques. Le PMF apporte son concours à des activités entreprises par des ONG et des OC qui répondent aux priorités nationales et qui relèvent des domaines d'intervention du FEM suivants : conservation de la biodiversité, atténuation des changements climatiques, protection des eaux internationales, prévention de la dégradation des sols et élimination des polluants organiques persistants.

Depuis son lancement, le PMF s'attaque à des défis très réels dans ses travaux avec les communautés, pour concilier les priorités de l'environnement mondial et les besoins et les préoccupations des communautés locales. Ces défis ont été relevés de diverses manières, selon les circonstances économiques, culturelles, politiques et environnementales présentes en divers points du globe. Ce faisant, le PMF est devenu « le FEM du peuple ». À ce jour, le PMF a octroyé à des organisations de la société civile du monde entier plus de 7000 subventions plafonnées à 50 000 dollars et d'un montant moyen de 20 000 dollars.

Mécanisme du Marché du développement

Le mécanisme du [Development Marketplace](#) (DM – Marché du développement) est un programme de financement mis en œuvre par la Banque mondiale qui octroie des fonds du FEM, sur concours et au titre de procédures accélérées, à des petits projets novateurs d'organisations de base, dans le cadre d'un nouveau partenariat. Depuis son lancement en 1998, il a alloué quelque 35 millions de dollars à plus de 800 projets entrepris dans une soixantaine de pays en développement, les financements étant attribués par voie de concours organisés au niveau mondial et national. Le mécanisme du DM accepte les propositions de projets à exécuter dans les pays en développement soumises par toute une gamme d'organisations, notamment des ONG et OSC, des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, des fondations privées, des établissements d'enseignement, des groupements du secteur privé, des particuliers et des administrations locales et municipales.

Bases de données des projets du FEM et analyses de projets

Pour de plus amples informations sur les projets du FEM, veuillez consulter les bases de données administrées par le [Secrétariat du FEM](#) et par les Agents d'exécution du Fonds ([PNUD](#), [PNUE](#) et [Banque mondiale](#)).

Un certain nombre de rapports analysant les projets du FEM sont également disponibles auprès du [PNUD-FEM](#), du [PNUE-FEM](#) et de la [Banque mondiale-FEM](#). On pourra également se reporter à l'aperçu général du statut des projets du FEM contenu dans le [Rapport opérationnel sur les programmes du FEM](#) que publie chaque année le Secrétariat du FEM.

Dispositif d'allocation des ressources

Le [Dispositif d'allocation des ressources](#) (DAR) du FEM est un nouveau système conçu pour allouer les ressources du Fonds aux pays compte tenu des priorités mondiales et des résultats obtenus au niveau des pays. Le principe du DAR a été approuvé par le Conseil du FEM en octobre 2002, puis a fait l'objet de négociations et d'un travail de formulation pour être adopté en septembre 2005 et est entré en vigueur avec la 4e reconstitution des ressources du Fonds. Les ressources sont allouées sur la base de deux indices : l'indice de potentialité du FEM (IPF) et l'indice de résultat du FEM (IRF). Au cours du FEM-4, le DAR ne couvrira que les domaines de la biodiversité et des changements climatiques. Il est prévu de l'appliquer dans les autres domaines thématiques d'ici 2010.

Les montants des [allocations indicatives](#) pour les pays relevant du régime individuel et pour les groupes de pays dans les domaines de la biodiversité et des changements climatiques pour le FEM-4 sont disponibles sur le site web du Fonds.

- Les enveloppes globales de 1 milliard de dollars pour la biodiversité et de 1 milliard de dollars pour les changements climatiques pour le FEM-4 sont réparties comme suit :
 - ⇒ 5 % pour les projets mondiaux et régionaux,
 - ⇒ 5 % pour les projets du PMF et les projets multisectoriels de renforcement des capacités,
 - ⇒ 90 % pour les pays distincts et les groupes de pays (dont au moins 75 % pour les pays distincts).
- Les allocations de chaque pays sont calculées selon une formule qui combine l'indice de potentialité du FEM et l'indice de résultat du FEM, moyennant des ajustements pour maintenir des montants plafond et plancher.
- Les allocations du DAR ne sont pas des droits acquis. Elles constituent le montant maximal de ressources du FEM auxquelles le pays peut prétendre dans le domaine thématique considéré et les projets doivent impérativement se conformer aux critères relatifs aux programmes d'opération et aux priorités stratégiques du FEM.
- Les pays ne peuvent pas employer plus de 50 % de leur allocation initiale au cours des deux premières années. À la fin des deux premières années, il sera procédé à une réallocation sur la base d'un nouveau calcul selon la formule du DAR en appliquant un IFP et un IRF actualisés. Les pays dont les résultats relatifs sont inchangés peuvent s'attendre à se voir attribuer un montant sensiblement égal au montant initial.

Le DAR fera l'objet d'un examen par le [Bureau de l'évaluation du FEM](#) dans deux ans, en 2008, puis dans quatre ans, en conjonction avec le quatrième [Bilan global](#) du FEM.

Organisation et gouvernance du FEM

États Membres du FEM

Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies peut participer au FEM. Il y a actuellement 177 [pays membres](#) du FEM, qui forment collectivement l'Assemblée qui gouverne le Fonds. Les pays membres sont généralement signataires d'un ou de plusieurs accords et conventions multilatéraux relatifs à l'environnement pour lesquels le FEM fait fonction de mécanisme financier.

Les pays membres du FEM se répartissent en deux grandes catégories, à savoir les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Les pays donateurs contribuent au financement du Fonds tandis que les pays bénéficiaires, avec l'aide des Agents et Organismes d'exécution (voir ci-dessous) élaborent et mettent en œuvre des projets bénéficiant du concours du Fonds. Pour pouvoir prétendre à l'appui du FEM, les pays doivent remplir les conditions requises pour emprunter auprès de la Banque mondiale ou pour recevoir une assistance technique du PNUD. Il y a quelques pays qui contribuent au FEM et qui bénéficient également des financements de celui-ci.

Les pays membres participent à la conception des politiques et programmes du Fonds et au suivi de la mise en œuvre des activités. Ils sont représentés au FEM par leur point focal politique et par leur membre du Conseil (voir ci-après).

Instrument du FEM

L'*Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial* est, dans sa version initiale, le document en vertu duquel le FEM a été institué après une phase pilote. Il a été accepté par les pays membres et adopté par les Agents d'exécution en 1994. Il peut être considéré comme le statut constitutif et le règlement administratif du FEM et contient des dispositions relatives à la gouvernance, à la participation, à la reconstitution des ressources et aux opérations fiduciaires et administratives du Fonds. Il définit également les rôles et attributions de différents acteurs du FEM.

Caisse du FEM et administrateur de la Caisse

Lors de sa création, le FEM a été doté d'une Caisse du FEM qui est alimentée par les contributions versées par les pays participants et dont la Banque mondiale est l'Administrateur. À ce titre, elle est chargée de responsabilités fiduciaires et de gestion et rend compte de ses actions au Conseil du FEM. La Banque mondiale administre la Caisse du FEM conformément aux dispositions de l'Instrument et aux décisions du Conseil du FEM.

Reconstitution des ressources du FEM

La [reconstitution des ressources du FEM](#) est le processus par lequel les pays donateurs effectuent des contributions à la Caisse du FEM tous les quatre ans. En 1994, lors de la 1^{ère} reconstitution,

34 pays ont contribué un total de 2 milliards de dollars; en 1998, 36 pays ont contribué 2,75 milliards de dollars lors de la seconde reconstitution; et en 2002, 32 pays ont contribué 3 milliards de dollars lors de la 3^e reconstitution de la Caisse du FEM. Tout récemment, en août 2006, lors de la [4e reconstitution des ressources du FEM](#), 32 pays ont versé 3,13 milliards de dollars qui serviront à financer les projets du Fonds au cours des quatre années à venir. Le cycle des reconstitutions des ressources définit les phases du FEM et la phase actuelle est donc dite FEM-4.

Assemblée du FEM

L'[Assemblée du FEM](#) se compose de représentants des autorités des 177 pays membres et se réunit tous les quatre ans. Chaque pays membre peut nommer un représentant et un suppléant. Le mandat de l'Assemblée est d'examiner et d'évaluer les politiques et les activités du FEM et l'appartenance des pays en tant que membres. Elle examine et approuve également les amendements à apporter à l'Instrument du FEM. L'Assemblée du FEM s'est réunie trois fois depuis la création du Fonds, [la Troisième Assemblée du FEM](#) ayant eu lieu au Cap (Afrique du Sud) en août 2006. [La Deuxième Assemblée du FEM](#) s'était tenue en octobre 2002 à Beijing (Chine) et [la Première Assemblée du FEM](#) à New Delhi (Inde) en avril 1998.

Conseil du FEM

[Le Conseil du FEM](#) est le principal organe chargé de gouverner le Fonds. Il fonctionne en tant que conseil d'administration indépendant et a pour principales responsabilités l'élaboration, l'orientation et l'évaluation des programmes du Fonds. Les membres du Conseil représentent les 32 groupes de pays selon lesquels les pays membres sont répartis (voir la section ci-après sur les groupes de pays). [Les réunions](#) du Conseil du FEM ont généralement lieu deux fois par an, chaque réunion durant trois jours et toutes les décisions étant prises par consensus. Le Conseil du FEM mène également ses activités par courrier.

Secrétariat du FEM

[Le Secrétariat du FEM](#) (GEFSec), dirigé par le Directeur général et Président, Mme Monique Barbut, relève directement du Conseil et de l'Assemblée du FEM et applique leurs décisions. Il supervise la formulation et l'exécution des programmes de travail et veille au respect de la stratégie opérationnelle et des politiques du FEM.

Pour en savoir plus . . .

... sur le rôle et les attributions des diverses entités constitutives du FEM ainsi que des Agents d'exécution, voir les articles 11 à 24 de l'[Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial](#).

Groupe consultatif pour la science et la technologie

[Le Groupe consultatif pour la science et la technologie](#) (STAP) fournit des conseils scientifiques et techniques au FEM sur ses stratégies, priorités et programmes d'opérations. Il se compose de 15 membres qui sont des experts de renom international dans les grands domaines d'intervention

du Fonds : biodiversité, biosécurité, changements climatiques, gestion des eaux côtières et des masses d'eau douce, polluants organiques persistants et gestion intégrée des écosystèmes.

Bureau de l'évaluation du FEM

Les fonctions de suivi et d'évaluation ont été séparées les unes des autres, le [Bureau de l'évaluation du FEM](#) étant chargé de l'évaluation, et le suivi étant confié au Secrétariat du FEM et aux Agents d'exécution. L'objet des activités de suivi et évaluation (S&E) du FEM est de promouvoir la responsabilité et l'apprentissage et, ce faisant, d'accroître l'efficacité des projets et programmes et d'en améliorer les résultats. La rétro-information issue du suivi et évaluation permet au FEM de surveiller les progrès accomplis dans l'obtention de bénéfices pour l'environnement mondial dans ses six domaines thématiques. Les résultats et les analyses de S&E, notamment le [Bilan global](#) (OPS) périodique du FEM, sont communiqués au Conseil du FEM pour appuyer les décisions, la formulation des politiques et l'exercice de la responsabilité du FEM et de ses partenaires à tous les niveaux.

Agents d'exécution

Bien que le FEM soit une entité indépendante financièrement, il s'est abstenu dès sa constitution de créer une structure administrative lourde en assurant la mise en œuvre de ses projets et programmes par l'entremise du [Programme des Nations Unies pour le développement](#) (PNUD), du [Programme des Nations Unies pour le développement](#) (PNUE) et de la [Banque mondiale](#), qui sont ses [Agents d'exécution](#) (AE).

Les Agents d'exécution aident les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales pouvant prétendre au concours du FEM à élaborer, mettre en œuvre et gérer les projets du FEM. Ils assurent la liaison entre les pays et le FEM pour ce qui a trait au processus d'approbation des projets et ils participent à la gouvernance du FEM et à l'élaboration des politiques et programmes du Fonds.

Organismes d'exécution

Sept entités supplémentaires, quatre banques régionales de développement et trois institutions spécialisées des Nations Unies, ont été désignées en tant qu'[Organismes d'exécution](#) (OE) sous le régime du « [dispositif élargi](#) » du FEM :

- [Banque asiatique de développement](#) (BAfD)
- [Banque africaine de développement](#) (BAfD)
- [Banque européenne pour la reconstruction et le développement](#) (BERD)
- [Banque interaméricaine de développement](#) (BID)
- [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture](#) (FAO)
- [Fonds international de développement agricole](#) (FIDA)
- [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel](#) (ONUDI)

Les Organismes d'exécution aident eux aussi les pays et organisations pouvant prétendre à l'appui du FEM à élaborer et à mettre en œuvre des projets du FEM dans les régions et/ou les domaines relevant de leur compétence.

Réseau des ONG du FEM et points focaux

Les **organisations non gouvernementales** (ONG) s'intéressant aux travaux du FEM ont établi un Réseau ONG-FEM afin de faciliter les communications entre elles et avec le FEM. Elles se sont organisées en huit régions, chacune ayant un **point focal régional des ONG** qui est choisi au niveau régional. Dans chaque région, toutes les ONG **accréditées par le FEM** peuvent nommer des candidats et prendre part à l'élection organisée pour choisir le point focal. Les points focaux régionaux informent les ONG de leur région sur les questions relatives au FEM et font part des préoccupations des ONG de leur région au FEM. Ils coordonnent également la sélection des représentants qui reçoivent un appui du FEM pour assister aux réunions du Conseil. Un **point focal central des ONG** fait fonction d'agent de liaison principal avec le Fonds.

Pour en savoir plus . . .

Un guide des ONG est disponible en **anglais**, ainsi qu'en **arabe, français, espagnol et russe**, pour aider les ONG à comprendre comment le FEM fonctionne, comment obtenir son concours et comment influencer sur ses politiques. Élaboré par des ONG pour les ONG, il s'intitule :

Le A à Z du FEM : Guide du Fonds pour l'environnement mondial pour les ONG (2005)

Les ONG participent activement aux activités et aux projets du FEM. Les consultations des ONG qui précèdent les réunions du Conseil offrent à celles-ci un forum où elles peuvent exprimer leurs opinions sur les questions ayant trait au FEM et procéder à des échanges de vues avec d'autres acteurs du FEM. La **Consultation des ONG** la plus récente a eu lieu en juin 2006. Les ONG participent également en tant qu'auteurs, exécutants et/ou évaluateurs des projets. Les ONG et les OC sont des acteurs clés du **Programme de microfinancements du FEM**, mécanisme d'octroi de subventions du FEM visant spécifiquement les organisations de la société civile qui s'attachent simultanément à relever les défis de l'environnement mondial et à prendre en considération les préoccupations du développement local durable.

Secteur privé

L'engagement du FEM avec le **secteur privé** s'est concentré dans trois domaines thématiques : la biodiversité, les changements climatiques et les eaux internationales. Le Fonds élabore actuellement des approches de la collaboration avec le secteur privé susceptibles d'avoir une efficacité accrue, notamment un renforcement de la base de connaissances, un fonds du secteur privé et des instruments financiers autres que les aides directes. L'approbation des projets par les points focaux opérationnels continuera d'être exigée dans la nouvelle stratégie relative au secteur privé.

Lectures complémentaires sur le FEM et le secteur privé :

GEF Strategy to Enhance Engagement with the Private Sector

Additional Information to Support to the GEF Strategy to Enhance Engagement with the Private Sector

Coordination des groupes de pays du FEM

Aux fins de faciliter la représentation des 177 pays membres et d'accroître l'efficacité de leur participation aux processus décisionnels du Fonds, l'[Instrument du FEM](#) prévoit la répartition des pays en 32 [groupes de pays](#) qui sont représentés au sein du Conseil du FEM. Après des consultations entre les pays, les groupes ont été formés compte tenu des régions géographiques et de leurs intérêts. Dix-huit de ces groupes sont composés de pays bénéficiaires et 14 de pays donateurs, mais certains rassemblent des pays appartenant à l'une et à l'autre catégories, tels que celui auquel appartiennent la Suisse et plusieurs pays en transition. Un certain nombre des principaux donateurs du FEM, ainsi que de pays bénéficiaires, appartiennent à des groupes d'un seul pays. Chaque groupe de pays choisit un membre du Conseil et un suppléant qui siègent par roulement pour un mandat maximum de trois ans.

Pour en savoir plus . . .

... sur les modalités d'établissement des groupes de pays, voir l'article 16 et l'annexe E de l'[Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial](#).

On trouvera à la page suivante un tableau indiquant la composition des 32 groupes de pays du FEM ainsi que le représentant et le suppléant de chacun d'eux au Conseil du FEM.

Les membres du Conseil représentent les positions et les préoccupations de leur groupe concernant les questions dont le Conseil a à connaître. Par ailleurs, ils doivent collaborer étroitement avec les points focaux politiques et opérationnels et les parties prenantes concernées de leur groupe pour informer les pays et pour assurer leur participation à la gouvernance du FEM. Étant donné qu'un seul pays par groupe siège au Conseil du FEM, il est essentiel que les membres du Conseil assurent le maintien des communications avec leurs groupes et leurs points focaux respectifs. Les communications entre les membres du Conseil et les points focaux du FEM se font au premier chef au moyen de réunions de groupes périodiques.

Réunions des groupes de pays

C'est au membre du Conseil qu'incombe avant tout la responsabilité de la coordination au sein du groupe de pays qu'il représente. Les réunions des groupes de pays sont un instrument important à cet égard; elles offrent un forum utile où il peut être débattu des questions dont connaît le Conseil par rapport aux intérêts du groupe issues ainsi qu'une occasion de partager les connaissances et de procéder à des échanges d'idées productifs.

Par l'entremise du [Programme d'appui aux pays](#), le FEM alloue [des financements](#) pour tenir deux réunions de groupes de pays par an, réunions où chaque groupe examine les questions de coordination et d'intégration ainsi que les politiques gouvernementales relatives aux questions relevant de la compétence du Conseil du FEM. Des fonds sont également disponibles pour permettre aux points focaux d'assister à deux réunions de leur groupe par an.

Composition et représentation des groupes de pays

Groupes de pays	Membre du Conseil / Suppléant
Chine	Chine
Japon	Japon
Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	Papouasie-Nouvelle-Guinée / Philippines
Australie, Nouvelle-Zélande, République de Corée	Australie / République de Corée
Cambodge, Malaisie, Mongolie, Myanmar, République populaire démocratique de Corée, RPD lao, Thaïlande, Viet Nam	Thaïlande / Viet Nam
Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka	Inde / Bangladesh
Afghanistan, Jordanie, Liban, Pakistan, Syrie, Yémen	Pakistan / Jordanie
Iran	Iran
Azerbaïdjan, Kazakhstan, République kirghize, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan	Suisse / Suisse
Arménie, Belarus, Fédération de Russie	Fédération de Russie / Arménie
Estonie, Finlande, Suède	Finlande / Suède
Danemark, Lettonie, Lituanie, Norvège	Norvège / Danemark
Albanie, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Macédoine, Moldova, Pologne, Roumanie, Ukraine	Bulgarie / Moldova
Autriche, Belgique, Hongrie, Luxembourg, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Turquie	Autriche / Luxembourg
Italie	Italie
France	France
Allemagne	Allemagne
Pays-Bas	Pays-Bas
Royaume-Uni	Royaume-Uni
Espagne, Grèce, Irlande, Portugal	Spain/Portugal
Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie	Tunisie / Égypte
Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tanzanie, Ouganda	Djibouti / Érythrée
Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Malawi / Mozambique
Burundi, Cameroun, Congo, République centrafricaine, RD du Congo	République centrafricaine / Congo
Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigéria, Sierra Leone, Togo	Bénin / Ghana
Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad	Cap-Vert / Gambie
Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	Argentine / Pérou
Brésil, Colombie, Équateur	Équateur / Brésil
Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Venezuela	Mexique / Panama
Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago	Guyana / Bahamas
États-Unis	États-Unis
Canada	Canada

Note : La répartition par groupes d'un certain nombre de nouveaux États membres reste à déterminer (Bosnie-Herzégovine, Gabon, Guinée équatoriale, Israël, Libéria, Libye, Malte, Monténégro, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, et Timor-Leste).

Pour des réunions de groupes plus efficaces

Les membres du Conseil peuvent, pour accroître l'efficacité des réunions des groupes de pays, prendre les mesures suivantes :

- Maintenir des communications périodiques avec les membres du groupe avant et après chaque réunion du Conseil et leur faire parvenir des informations systématiquement et de manière opportune.
- Établir et gérer une base de données contenant les coordonnées des membres du Conseil.

Chacun des membres du groupe peut jouer un rôle actif et contribuer à la tenue de réunions et de consultations régulières et productives par les moyens suivants :

- En exprimant son intérêt pour les réunions au membre du Conseil et aux autres points focaux.
- En demandant **des fonds** du FEM par l'entremise du PAP pour appuyer la participation aux réunions du groupe.
- En se préparant aux réunions du groupe et en y participant, de manière à en assurer le succès.
- En partageant les informations et en inculquant les connaissances acquises lors des réunions du groupe et en communiquant avec les parties prenantes du secteur public et de la société civile.

Points focaux du FEM

Les projets du FEM doivent être « dus à l’initiative des pays ». Cela signifie qu’ils doivent être fondés sur les priorités nationales ou régionales et faire l’objet d’une appropriation de la part du ou des pays concernés, au lieu de répondre à des facteurs extérieurs. Les pouvoirs publics et les parties prenantes nationaux ont donc un rôle majeur à jouer aux stades de l’élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des projets. Dans ce contexte, les interventions des **points focaux du FEM** sont d’une importance primordiale; il incombe à ceux-ci d’assurer la coordination des activités du FEM au niveau national, de maintenir la liaison avec le Secrétariat et les Agents d’exécution du FEM et de représenter leur groupe de pays au Conseil du FEM.

Il existe deux catégories de points focaux du FEM, à savoir les points focaux politiques et les points focaux opérationnels, qui ont des attributions différentes, attributions qui peuvent également présenter certaines variations d’un pays à l’autre. Tous les pays membres du FEM possèdent un point focal politique, mais seuls les pays bénéficiaires possèdent un point focal opérationnel.

Points focaux politiques du FEM

Les points focaux politiques traitent principalement des questions touchant à la gouvernance du FEM, notamment aux politiques et aux décisions, ainsi que des relations entre les pays participants et le Conseil et l’Assemblée du FEM.

Responsabilités spécifiques des points focaux politiques

- Se tenir au courant des questions touchant à la gouvernance du FEM et informer les parties intéressées, y inclus les points focaux des conventions, sur les politiques et questions de gouvernance du FEM et sur les activités correspondantes.
- Faciliter les consultations relatives aux questions de gouvernance du FEM dans le pays.
- Faire fonction d’agent de liaison sur les questions de gouvernance du FEM dans leur pays, avec le groupe de pays auquel leur pays appartient et avec le membre du Conseil du FEM le représentant.
- Par l’entremise du membre du Conseil représentant leur pays, communiquer au Secrétariat du FEM les vues, commentaires et suggestions des instances gouvernementales sur les politiques et sur les propositions de politiques du FEM.

Ressources clés pour les points focaux politiques

- Le FEM, l’*Instrument pour la restructuration du Fonds pour l’environnement mondial*, et le *Règlement intérieur du Conseil du FEM*, la structure et la gouvernance du Fonds et toutes les questions émergentes de politique, de gouvernance et de programmation.
- La signature et la ratification par le pays des différentes conventions environnementales et les obligations qui en découlent pour le pays.

- Le profil environnemental du pays et ses politiques et stratégies en matière d'environnement, en particulier pour ce qui a trait aux bénéfices environnementaux mondiaux.
- Les pays appartenant au groupe de pays du FEM.
- Le système appliqué dans le groupe de pays pour la désignation du membre du Conseil représentant le groupe.

Tâches fondamentales des points focaux politiques

- S'informer sur les vues et positions du pays concernant les politiques et procédures envisagées par le FEM.
- Communiquer les vues du pays sur les politiques et procédures envisagées par le FEM au membre du Conseil et au suppléant, de manière à ce que ces vues soient exprimées lors des réunions du Conseil ou dans les autres forums du FEM.
- Communiquer tous les politiques et décisions pertinentes du FEM aux parties prenantes intéressées dans le pays.
- Participer aux réunions du groupe de pays.
- Entretenir des communications régulières avec le [point focal opérationnel du FEM](#), le [membre du Conseil et son suppléant](#) et les points focaux des conventions, avec les parties prenantes clés, notamment dans le secteur gouvernemental, l'enseignement, la société civile et le secteur privé, ainsi qu'avec les autres membres du groupe de pays du FEM, les responsables compétents du Secrétariat du FEM, tout particulièrement les responsables des [affaires du Fonds](#), en ce qui concerne les réunions du Conseil et de l'Assemblée, les questions de politiques émergentes, les autres questions ayant trait à la gouvernance du FEM et les ressources dont disposent les points focaux politiques et les membres du Conseil.
- Assister à un séminaire d'initiation des nouveaux points focaux à Washington.

Points focaux opérationnels du FEM

Seuls les pays membres pouvant bénéficier des financements du FEM possèdent un point focal opérationnel. Comme leur titre l'indique, les points focaux opérationnels traitent des aspects opérationnels des activités du FEM; ils sont chargés notamment d'approuver les propositions de projet pour confirmer leur conformité aux priorités et plans nationaux.

Responsabilités spécifiques des points focaux opérationnels

- Fournir des orientations aux parties prenantes nationales sur la programmation des ressources du FEM.
- Examiner les idées de projet initiales avec les auteurs des projets.
- Servir d'agent de liaison avec les AE/OE.
- Approuver les propositions de projet pour certifier leur conformité avec les programmes et priorités du pays et avec les engagements de celui-ci au titre des conventions environnementales mondiales. Cette approbation est obligatoire pour que le projet soit inscrit dans la filière du FEM.
- Faciliter et coordonner les consultations sur les questions opérationnelles du FEM.

- Fournir aux parties prenantes des informations en retour sur les activités du FEM dans le pays, notamment sur la mise en œuvre, les résultats et les impacts des projets et sur la prise en compte systématique des objectifs du FEM dans les cadres de politiques nationaux.
- Fournir des informations en tant que de besoin au Secrétariat et aux AE/OE du FEM sur les personnes contacts dans le pays, les projets entrepris dans le pays, etc.

Intégration des questions d'environnement mondial dans la planification nationale

Les points focaux opérationnelles se trouvent en position privilégiée pour devenir des facilitateurs des processus de planification stratégique du FEM et d'engagement des parties prenantes, ayant trait aux plans, stratégies et mécanismes décisionnels nationaux, et pour promouvoir l'intégration des activités du FEM dans le cadre des priorités nationales et sectorielles en matière d'environnement et de développement durable.

Les cadres de planification nationaux sont les suivants :

- **Le bilan commun de pays (BCP)** est l'instrument du système des Nations Unies qui analyse la situation de développement du pays afin de déterminer les questions clés de développement, compte tenu des priorités nationales ainsi que des **objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** et des autres conventions et engagements internationaux.
- **Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)** est fondé sur le BCP et définit l'action intégrée du système des Nations Unies pour répondre aux besoins nationaux conformément aux priorités nationales dans le cadre des OMD.
- **La Stratégie d'aide-pays (SAP)** est l'instrument utilisé par la Banque mondiale pour concevoir des programmes d'assistance aux pays; elle est élaborée en consultation avec les instances gouvernementales, des organisations de la société civile, les partenaires au développement et d'autres parties prenantes.
- **Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)** est élaboré par la plupart des pays en développement selon un processus participatif auquel prennent part les partenaires au développement nationaux et extérieurs, pour définir des actions globales et à long terme visant à réduire la pauvreté.
- Les plans de développement nationaux et sectoriels.

Les points focaux peuvent rechercher les possibilités d'intervenir pour s'assurer que les aspects relatifs à l'environnement mondial (tels qu'ils ressortent, par exemple, des multiples rapports et stratégies résultant des activités habilitantes du FEM et d'autres analyses en rapport avec les conventions) soient pris en considération dans les approches stratégiques et les plans nationaux et sectoriels. Ces processus et documents en rapport avec le FEM comprennent :

Si vous voulez en savoir plus . . .

Pour des exemples de prise en compte systématique des questions environnementales liées aux activités appuyées par le FEM et d'autres donateurs, voir *Mainstreaming Biodiversity in Development: Case Studies from South Africa* (Banque mondiale, 2002).

Voir aussi *Mainstreaming Biodiversity in Production Landscapes* (Document de travail du FEM, octobre 2005) :
« L'objectif de la prise en compte systématique de la biodiversité est ... d'internaliser les objectifs de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable de ressources de la biodiversité dans les secteurs économiques et les modèles, politiques et programmes de développement, et donc dans tous les comportements humains. »

- Les **Communications nationales sur les changements climatiques** (CNCC) sont les rapports périodiques fournis par les pays sur l'application de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** (CCNUCC).
- Les **Programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique** (NAPA) permettent aux **pays les moins avancés** (PMA) de définir des activités prioritaires qui répondent aux besoins urgents d'adaptation aux changements climatiques.
- Les **Stratégies nationales et plans d'action en matière de diversité biologique** (SNPA-DB) sont fondées sur de larges consultations et constituent des évaluations de la situation de la biodiversité nationale et définissent des cibles et des plans stratégiques de conservation pour la mise en œuvre de la **Convention sur la diversité biologique** (CDB).

- Les **Programmes d'action nationaux** (PAN) sont le résultat de processus de planification participatifs pour mettre en œuvre la **Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification** (CNULD).
- Les **Plans nationaux de mise en œuvre** (PNMO) sont des instruments et des plans élaborés au niveau des pays aux fins de la mise en œuvre de la **Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** (POP).
- Les **Autoévaluations nationales des capacités à renforcer** (ANCR) aident les pays à définir leurs besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités de manière à traiter plus efficacement des problèmes de l'environnement mondial.

Façons d'intégrer les questions de l'environnement mondial dans les stratégies et plans nationaux

- Promouvoir l'intégration des questions environnementales pertinentes dans la planification et les politiques sectorielles officielles, par exemple :
 - ✓ L'impact de la dégradation des sols sur la productivité agricole et la sécurité alimentaire;
 - ✓ L'effet d'un emploi excessif des fertilisants et des pesticides sur la pollution et la toxicité de l'eau;
 - ✓ La conservation de la biodiversité et le développement du tourisme.

- Encourager le dialogue sur les questions relatives à l'environnement aux niveaux national et mondial entre les organismes chargés de la détermination des politiques et plans nationaux de développement.
- Promouvoir la participation du ministère des Affaires étrangères et des autres entités chargées de la gestion des relations bilatérales et multilatérales du pays au traitement des questions relatives à l'environnement.
- Réaliser le potentiel de reproduction et d'intégration systématique des idées, concepts et leçons en rapport avec les activités environnementales pour obtenir des bénéfices nationaux et internationaux plus importants.
- Élargir le dialogue au-delà du secteur public pour y associer les ONG et le secteur privé ainsi que le monde de l'enseignement et de la recherche.

Tâches relevant du rôle stratégique des points focaux opérationnels

- Dresser et tenir à jour un inventaire des organismes associés à la planification environnementale aux niveaux local, sectoriel et national.
- Identifier des mécanismes permettant d'intégrer plus systématiquement les décisions relatives à l'environnement et au développement dans les cadres nationaux d'élaboration des projets et à apporter des informations nouvelles et supplémentaires aux stratégies nationales.
- Rechercher les moyens d'effectuer des contributions, et encourager les parties prenantes à en effectuer, aux politiques et à la planification du développement de manière à assurer la prise en compte adéquate et appropriée des aspects concernant l'environnement mondial.
- Identifier les aspects des plans de développement nationaux et sectoriels qui indiquent les besoins et les possibilités d'action environnementale et qui encouragent la formulation de politiques, programmes et projets appropriés.
- Veiller tout particulièrement à ce que les questions relatives à l'environnement local et mondial soient prises en considération dans les initiatives stratégiques telles que le BCP/UNDAF, la SAP et le DSRP ainsi que dans les instruments stratégiques préconisés par les organismes d'aide bilatéraux.
- Forger des partenariats avec le FEM, en particulier avec les bureaux de pays des AE et OE du FEM.

Les points focaux opérationnels et le DAR

Conformément aux dispositions du DAR, l'approbation d'un concept de projet par le point focal opérationnel signifie que ce concept répond d'une part aux priorités du pays et à ses obligations au titre des conventions et d'autre part qu'il se situe dans les limites de l'allocation dont dispose le pays dans les domaines thématiques de la biodiversité et des changements climatiques. Il y a là un rôle accru réservé aux points focaux opérationnels au cours du FEM-4, la définition des priorités nationales et l'approbation des concepts revêtant une nouvelle importance. Selon toute vraisemblance, les points focaux opérationnels prendront part à des processus intensifs de consultation des parties prenantes et d'élaboration de consensus visant à opérer un choix de priorités nationales qui définiront le portefeuille national du FEM.

Coordination des activités du FEM au niveau des pays

Ainsi qu'il a été noté dans la section précédente, les approches et objectifs du FEM seront intégrés de manière optimale dans les priorités et plans nationaux. Il faut se garder de considérer le portefeuille national du FEM isolément de toute la gamme de plans et d'interventions du pays dans les domaines de l'environnement et du développement. L'intégration systématique de ces diverses activités peut se faire en forgeant des partenariats et en mettant en place des mécanismes de coordination. Les projets du FEM impliquent généralement la participation de diverses parties prenantes, notamment des pouvoirs publics nationaux, des ONG, des AE et OE, des communautés, du secteur privé et du monde de l'enseignement et de la recherche. Les partenariats occupent donc une place intrinsèque dans les modalités opérationnelles du FEM, et il en découle un besoin de coordination et de facilitation auquel les points focaux du FEM doivent répondre. Le rôle de coordination des points est d'une nécessité encore accrue du fait de la mise en application du DAR.

Bénéfices résultant de la coordination nationale des activités du FEM

Les études et les consultations menées par l'Initiative des dialogues nationaux du FEM, en particulier l'étude intitulée *Coordination nationale des activités du FEM — Leçons à retenir (Bolivie, Chine, Colombie, Ouganda, Pologne)*, ont identifié plusieurs bénéfices ou processus productifs qui découlent d'un renforcement de la coordination nationale. Ces bénéfices et processus sont les suivants :

- Facilitation de l'approbation des projets par le point focal.
- Accroissement de la compréhension et de l'appréciation du FEM, de son mandat et de ses activités.
- Amélioration des flux d'information entre les parties prenantes et de la qualité des décisions concernant l'environnement mondial.
- Encouragement à une implication accrue aux niveaux local, sectoriel et national dans les programmes et projets du FEM.
- Mise en relation du portefeuille national du FEM et des activités et projets des instances gouvernementales et des donateurs, et recherche d'éléments communs et de synergies.
- Promotion de la participation au suivi des projets du FEM.
- Encouragement des ressortissants nationaux à prendre part au dialogue mondial sur l'environnement et appui accordé à cette fin.
- Attachement partagé à la réalisation des objectifs du FEM.

Eléments d'un bon mécanisme national de coordination

Le rapport d'étude intitulé *Leçons à retenir* a mis en évidence les attributs d'un comité de coordination efficace, à savoir :

- Exercice d'un leadership engagé de la part de personnes informées, dynamiques et motivées.
- Large participation des parties prenantes nationales et notamment de la société civile.
- Attention soignée accordée au rôle éventuel des AE (que ce soit en qualité de membres du comité, d'observateurs ou de personnes-ressources).
- Réunions périodiques bien planifiées pour examiner les propositions de projet et les discuter avant d'envoyer les lettres d'approbation.
- Possibilité d'accroissement des connaissances des membres sur l'environnement mondial et sur les politiques et programmes du FEM, avec l'aide du Secrétariat du FEM et des AE.
- Accent mis sur la promotion des priorités et activités du FEM.
- Bonnes relations avec les points focaux des conventions et avec les activités relevant des conventions.
- Adoption d'un rôle approprié dans le suivi de niveau stratégique des projets du FEM et de l'ensemble du portefeuille national du FEM.
- Développement progressif et évolution du comité dans le temps.

Comités de coordination et autres mécanismes nationaux de coordination

Les tâches principales dont s'acquittent les comités nationaux de coordination du FEM, quel que soit leur nom exact, varient également selon les pays. Une analyse de ces diverses tâches permet toutefois de dégager un certain nombre de fonctions communes, notamment :

- La fourniture de conseils et d'orientations au point focal opérationnel concernant l'approbation des projets.
- L'examen de projets distincts du FEM et/ou du portefeuille national du FEM en se fondant sur les matériels de S&E ou autres du FEM.
- L'identification de nouvelles possibilités de projets.
- La coordination avec les conventions par l'entremise des points focaux de celles-ci.
- L'analyse conjointe et la large diffusion des leçons à retenir.
- Les dialogues de politiques sur les questions intéressant l'environnement mondial et sur les bénéfices locaux et mondiaux.
- La promotion du FEM au sein des instances gouvernementales et dans l'ensemble de la société.
- L'appui accordé au membre du Conseil du FEM pour l'aider dans ses travaux, qu'il soit un ressortissant du pays considéré ou d'un autre pays appartenant au même groupe.
- La coopération avec les missions dépêchées par le FEM et les AE dans le pays et l'apport d'appuis à ces missions.

Exemples concrets d'innovation en matière de coordination

- En Bolivie, les entités gouvernementales et non gouvernementales sont pratiquement paritaires au sein du comité de coordination. Le comité a été décrit comme étant très solide et très efficace et ses recommandations, avantage insigne, sont respectées par l'État; il arrive cependant que les dimensions et la diversité du comité aient pour effet de neutraliser les bénéfices résultant de sa large représentativité.
- Depuis son lancement en 2001, le Comité de direction national du FEM en Ouganda assure le suivi des activités du FEM dans le pays au moyen d'examen annuels du portefeuille. Ces examens comportent des visites des sites des projets par les membres du Comité et des séances d'information technique menées par le coordonnateur régional du PNUD-FEM.
- En Pologne, les travaux du comité de coordination du FEM ont contribué à relever le niveau du débat national sur l'environnement pour y inclure les questions mondiales, à une époque où les négociations concernant l'accession du pays à l'Union européenne semblait en passe de reléguer au second plan les grandes préoccupations environnementales.
- En Colombie, le Comité du FEM et les activités du portefeuille du FEM ont été intégrés au sein des institutions et des initiatives qui constituent le Système environnemental national, où le point focal opérationnel, rattaché au ministère de l'Environnement, joue un rôle coordonnateur.

Relations avec les points focaux des conventions

Le potentiel d'exploitation de synergies entre les points focaux du FEM et ceux des conventions est significatif. Ces synergies permettent notamment aux points focaux du FEM de se tenir au courant des questions intéressant les parties aux conventions et aux points focaux des conventions de savoir comment le FEM traite de ces questions.

Ces synergies peuvent être dégagées par diverses mesures, et notamment :

- En incluant les points focaux des conventions en tant que membres du mécanisme national de coordination du FEM et en les affectant aux sous-comités consacrés aux domaines relevant spécifiquement de leurs compétences.
- En renforçant les liens entre les plans et programmes nationaux de mise en œuvre des conventions et les demandes d'appui du FEM.
- En consultant le point focal de la convention appropriée avant d'approuver les propositions de projets.

Rôle des points focaux politiques, opérationnels et des conventions

Points focaux politiques	Points focaux opérationnels	Points focaux des conventions
Cohérence générale des politiques	Cohérence des activités de projet du FEM et des politiques nationales	Participation aux réunions ayant trait aux conventions et à l'élaboration d'orientations sur les conventions
Cohérence des politiques du FEM et des politiques nationales	Évaluation et communication d'idées de projets dans la ligne des priorités nationales	Cohérence des politiques nationales avec les dispositions des conventions
Communication des vues du gouvernement au FEM	Facilitation des consultations avec les parties prenantes et les partenaires nationaux dans le pays	Communication des vues du gouvernement au secrétariat des conventions
Rapports sur les réunions du Conseil du FEM	Rapports sur les projets	Rapports sur les conventions
Point de contact du gouvernement dans le pays	Point de contact dans le pays pour les consultations des parties prenantes	Point de contact dans le pays pour les consultations
Distribution de documents du FEM au gouvernement et aux partenaires clés	Diffusion d'information sur les projets et activités du FEM	Diffusion auprès des partenaires dans le pays de la documentation et d'information ayant trait aux conventions

On trouvera des exemples de coopération des points focaux du FEM et des points focaux des conventions dans le rapport *Leçons à retenir*. C'est ainsi, par exemple, que les relations avec les grandes conventions sont facilitées en Ouganda par le fait que les points focaux des conventions siègent au comité national de coordination du FEM; chacun d'eux dirige un sous-comité chargé de présenter des concepts de projet possibles à l'ensemble du comité. En Colombie, un rang de priorité élevé a été accordé au renforcement des liens entre les plans et programmes nationaux de mise en œuvre des conventions et la présentation de demandes d'appui au FEM.

Sources d'appui pour les points focaux

Au cours du FEM-4, il y a au moins trois sources d'appui pour les points focaux : l'[Initiative des dialogues nationaux](#) (IDN) du FEM, le [Programme d'appui aux pays](#) (PAP) du FEM et le [Programme d'appui aux membres du Conseil](#) du FEM qui fournit à ceux-ci des fonds pour organiser des réunions des groupes de pays. Ces ressources sont résumées dans le tableau ci-dessous et elles font l'objet d'explications détaillées ci-après.

Programme/Projet	Disponibilités pour chaque pays	Responsable
Programme d'appui aux pays (PAP) pour les points focaux	Jusqu'à 8 000 dollars d'appui direct par an, octroyés selon la conformité aux directives et le plan de travail convenu	Mme Mehrunnisa Bashir Secrétariat du FEM Mbashir@thegef.org Mme Daya Bragante PNUE/FEM Daya.Bragante@unep.org
Programme d'appui aux pays (PAP) pour les points focaux	Fonds pour participer à 2 réunions de groupe de pays par an	Mme Mehrunnisa Bashir Secrétariat du FEM Mbashir@thegef.org Mme Daya Bragante PNUE/FEM Daya.Bragante@unep.org
Programme d'appui aux pays (PAP) pour les points focaux	Le Réseau de gestion des connaissances contient des documents d'orientation, d'information et de formation; forums de mise en réseau et d'échanges d'information <i>À partir de 2007</i>	M. Stephen Gold Init. des dialogues nationaux / Programme d'appui aux pays stephen.gold@undp.org
Programme d'appui aux pays (PAP) pour les points focaux	Ateliers sous-régionaux d'échange / de formation. Tous les points focaux du FEM peuvent participer à 1 atelier par an <i>À partir de 2007</i>	M. Stephen Gold Init. des dialogues nationaux / Programme d'appui aux pays stephen.gold@undp.org
Programme d'appui aux pays (PAP) pour les points focaux	Fonds limités pour permettre aux nouveaux points focaux de participer à un séminaire d'initiation au FEM, au siège du Secrétariat du Fonds <i>À partir de 2007</i>	Mme Daya Bragante PNUE/FEM Daya.Bragante@unep.org Mehrunnisa Bashir Secrétariat du FEM Mbashir@thegef.org
Initiative des dialogues nationaux du FEM	Fonds permettant à 12 à 15 pays par an d'héberger des Dialogues nationaux à multiples parties prenantes sur le FEM – Les pays doivent présenter une demande par écrit adressée au Directeur général et Président du FEM	M. Stephen Gold Init. des dialogues nationaux / Programme d'appui aux pays stephen.gold@undp.org
Programme d'appui aux membres du Conseil	Fonds pour aider les membres du Conseil à être les hôtes de réunions de groupes de pays	Mme Funke Oyewole Secrétariat du FEM foyewole@TheGEF.org

Initiative des dialogues nationaux

L'[Initiative des dialogues nationaux](#) (IDN) du FEM est un programme de quatre ans conçu pour faciliter la tenue d'une série de dialogues au niveau des pays sur les questions et thèmes en rapport avec le FEM. Les dialogues nationaux visent à faire connaître le FEM, à renforcer la coordination dans les pays et l'appropriation des pays, et à préciser les besoins et les priorités des pays en relation avec le FEM et les stratégies nationales de développement afin de contribuer à y répondre.

Les dialogues nationaux offrent une plate-forme qui permet de procéder à des consultations sur les questions liées à la gestion de l'environnement mondial et au développement national durable dans les pays bénéficiaires du FEM. Ils offrent l'occasion aux partenaires du Fonds de s'entretenir avec les parties prenantes clés appartenant à une large gamme de groupements nationaux et locaux et à divers domaines d'expertise. Au niveau des pays, chaque dialogue national est géré en collaboration entre les pays focaux nationaux du FEM, le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution.

Les principaux objectifs de l'IDN sont d'aider les pays participants :

- En contribuant à une connaissance approfondie des orientations stratégiques, politiques et procédures du FEM;
- En renforçant la coordination des activités du FEM au niveau national et leur appropriation par les pays et en partageant les leçons tirées de la mise en œuvre des projets; et
- En favorisant l'intégration systématique des activités du FEM dans les cadres de planification nationaux ainsi qu'en accroissant la coordination et les effets synergiques des activités entre les domaines thématiques du FEM et les domaines relevant des différentes conventions au niveau national.

Demande et organisation d'un dialogue national

Au niveau mondial : L'IDN répond aux [demandes des pays](#) souhaitant héberger un dialogue national, ces demandes devant être présentées par écrit au Directeur général du FEM. Le Comité interorganisations consultatif de l'IDN classe les demandes par ordre de priorités sur la base de critères convenus et dresse une liste de présélection en vue de l'approbation finale du Directeur général.

Au niveau national : La conception et les objectifs de chaque consultation nationale à multiples parties prenantes sont définis en tenant compte de la situation spécifique du pays. Le dialogue se concentre sur les questions relatives aux politiques du FEM par rapport aux politiques et stratégies nationales.

- Les objectifs sont définis par les points focaux du FEM et les méthodes à appliquer pour réaliser les objectifs sont élaborées par le programme en consultation avec les points focaux du FEM et avec la participation du Secrétariat et des AE/OE du FEM.

- Une liste initiale de participants dressée par les points focaux du FEM est soumise à l'examen du programme, en consultation avec le Secrétariat du FEM et les bureaux locaux des AE.
- Les matériels sont élaborés par le programme avec des apports du Secrétariat du FEM et des AE selon qu'il est nécessaire.
- L'ordre du jour et la liste des participants sont communiqués à l'avance au Réseau ONG-FEM pour information.
- Les pouvoirs publics, le Secrétariat du FEM et les responsables des bureaux nationaux des AE émettent des déclarations d'ouverture.
- La présidence et la facilitation des sessions sont assurées par les points focaux du FEM ainsi que par d'autres représentants nationaux. Des représentants du Secrétariat du FEM et des AE participent aux exposés, aux débats en séance plénière et aux travaux en petits groupes selon qu'il est nécessaire.
- Le point focal national du FEM ou un représentant national présentent les conclusions du dialogue et prononcent l'allocution de clôture. Les participants conviennent des actions de suivi à mettre en œuvre et des responsables de ces actions; il s'agit notamment ici de la fourniture de [rapports](#).

Un « Guide de la conduite des Dialogues nationaux du FEM » détaillé et actualisé sera communiqué sous peu aux points focaux.

Programme d'appui aux pays

Le [Programme d'appui aux pays](#) (PAP) du FEM complète l'Initiative des dialogues nationaux. D'une durée de quatre ans (2006-2009), le PAP a été approuvé par le Conseil du FEM en novembre 2005. Il est mis en œuvre conjointement par le PNUD et le PNUD sous la direction stratégique d'un Comité consultatif interorganisations où sont représentés le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution (AE).

Le principal objectif du PAP est de renforcer les capacités des points focaux du FEM à appuyer et coordonner les activités du FEM dans leur pays et groupe de pays. Plus spécifiquement, le PAP fournit :

- Un appui direct aux points focaux,
- Un cadre de gestion des connaissances sous forme d'un portail des points focaux du FEM en ligne,
- Un renforcement des capacités ciblé pour les points focaux au moyen d'ateliers sous-régionaux d'échange et de formation.

Appui direct

Le PAP alloue :

- Jusqu'à 8 000 dollars par an en appui direct aux pays, pendant quatre ans.
- Des fonds pour subvenir aux frais de déplacement aux fins de la participation à deux réunions de groupe de pays, par groupe de pays et par an.
- Des fonds pour permettre la participation des nouveaux points focaux aux séminaires d'initiation au FEM.

Les nouveaux points focaux du FEM peuvent présenter une demande de fonds pour assister à un séminaire d'initiation au FEM à Washington. Les points focaux seront choisis compte tenu de critères de diversité géographique et de besoin.

Il faut, pour accéder aux fonds, qu'un mémorandum d'accord (MoU) soit conclu entre les pays et le programme. Les points focaux doivent établir un plan de travail annuel et un budget indicatifs qui justifieront l'octroi d'un appui direct pour l'année. Ces documents doivent être présentés au Secrétariat du FEM pour approbation. Une fois le plan de travail et le MoU en place et une fois la demande émise et approuvée, les fonds alloués pour l'année sont décaissés et versés à un compte en banque convenu dans le pays. Les points focaux doivent également présenter un rapport financier et un rapport d'activité annuels, qui doivent être approuvés avant que le décaissement de la tranche suivante soit autorisé.

Pour des orientations complémentaires, veuillez vous reporter au *Guide d'accès aux ressources financières du Programme d'aide aux points focaux nationaux du FEM*.

L'appui direct octroyé par le FEM peut servir à élaborer et à mettre en œuvre des activités qui contribuent à :

- Faire connaître les priorités stratégiques, politiques et programmes du FEM;
- Créer une mémoire institutionnelle des politiques et programmes du FEM au sein du ministère approprié;
- Renforcer la coordination entre les divers organismes nationaux en vue d'assurer une appropriation accrue du pays et l'adoption par les pouvoirs publics d'une approche cohérente des questions de l'environnement mondial et des apports du FEM;
- Établir une base de données pour suivre le portefeuille de projets et de concepts de projets du FEM dans le pays;
- Promouvoir l'intégration systématique des questions d'environnement mondial dans les stratégies nationales de développement durable;
- Accroître la participation des parties prenantes aux programmes environnementaux mondiaux.

Exemples d'activités répondant à ces critères et pouvant être financées :

- Traduction, impression et diffusion de documents pertinents du FEM;
- Création d'un site web du FEM pour le pays;
- Création d'une base de données des projets du FEM;
- Création d'une bibliothèque de référence contenant des informations et des publications sur le FEM;
- Organisation de réunions pour assurer la coordination au niveau du pays;
- Établissement d'un comité interorganisations du FEM;
- Ateliers, cours de formation et visites sur le terrain;
- Participation aux réunions du groupe de pays convoquées dans la région par le membre du Conseil.

Exemples d'activités ne répondant pas à ces critères et ne pouvant pas être financées :

- Voyages internationaux (transport et indemnité journalière de subsistance), sauf pour faciliter la participation d'un point focal à un maximum de deux réunions de groupe de pays par an convoquées dans la région par un membre du Conseil.
- Achat de matériel informatique et d'autres équipements, sauf un modem (d'un coût maximum de 250 dollars).
- Appui aux membres du Conseil du FEM (des fonds leur étant alloués séparément à cette fin).

Huit consultations sous-régionales ont eu lieu d'avril à août 2006 pour évaluer les besoins de points focaux et de déterminer les demandes de ceux-ci concernant la conception d'un cadre de gestion des connaissances et le programme des ateliers sous-régionaux d'échange et de formation, qui seront tous deux mis en place en 2007.

Cadre de gestion des connaissances

Ce portail en ligne des points focaux du FEM qui doit être opérationnalisé en janvier 2007 sera structuré selon les grands sujets suivants :

- Rôle des points focaux nationaux du FEM
- Appuis disponibles pour les points focaux
- Coordination des activités du FEM au niveau national
- Coordination des activités du FEM au niveau des groupes de pays
- Sujets généraux concernant le FEM
- Partenaires clés et contacts

Le cadre de gestion des connaissances des points focaux du FEM comprendra également un mécanisme qui permettra aux points focaux de procéder à des partages d'informations, de connaissances et d'expériences par la création de forums d'échange par courriel établis au niveau des groupes de pays, des sous-régions et des domaines thématiques.

Ateliers sous-régionaux de formation et d'échanges

Le PAP fournit des fonds pour autoriser la tenue d'ateliers ciblés de formation et d'échange au niveau sous-régional pour les points focaux, compte tenu des besoins exprimés par ceux-ci. Il pourra être organisé jusqu'à huit ateliers sous-régionaux par an, à partir de mars/avril 2007.

Sur la base de l'évaluation initiale des besoins des points focaux effectuée dans le cadre des consultations sous-régionales de 2006, il a été identifié un certain nombre de sujets/modules possibles d'ateliers de formation et d'échange :

- Établissement de mécanismes nationaux de coordination des activités du FEM.
- Élaboration de stratégies nationales du FEM et établissement des priorités.
- Suivi du portefeuille national du FEM et évaluation des résultats.
- Intégration des activités du FEM dans les plans et programmes nationaux.

- Amélioration des communications avec les parties prenantes clés et des activités de diffusion extérieure les concernant.
- Gestion des conflits et élaboration de consensus entre les parties prenantes.
- Création d'instruments et de méthodes visant à soutenir la mémoire institutionnelle.
- Élaboration de stratégies et de projets régionaux.

De brefs questionnaires seront envoyés périodiquement aux points focaux pour déterminer l'évolution de leurs besoins et pour leur permettre de formuler des demandes de soutien à leur apporter au moyen du Programme d'appui aux pays.